

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUN 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 3

Nb. d'absents : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice SIGISMEAU, 2<sup>ème</sup> Adjointe.

**AFFAIRE N° 33/1539 :**

Compte administratif pour l'exercice 2023 - Budget principal et budgets annexes

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, POPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire).

**ABSENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, TIONOHOUE Sabrina, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

La Présidente de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

La Présidente de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240625-33-1539-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

## Affaire n°33/1539 : Compte administratif pour l'exercice 2023 - Budget principal et budgets annexes.

Direction des Services Financiers - Direction Générale des Services

Comme chaque année à la même période, il convient d'examiner la gestion budgétaire de l'exercice écoulé et d'arrêter les comptes de la ville correspondants.

Le Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2023, dans sa présentation globale incluant les budgets annexes, peut se résumer ainsi :

	2023		
	investissement	fonctionnement	solde
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
rappel résultat brut cumulé de clôture (compte de gestion)	-7 672 468.90 €	21 645 792.11 €	13 973 323.21 €
restes à réaliser recettes	23 676 008.24 €		
restes à réaliser dépenses	-21 383 736.34 €		
<b>résultat net cumulé de clôture</b>	<b>-5 380 197.00 €</b>	<b>21 645 792.11 €</b>	<b>16 265 595.11 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE PORT</b>			
rappel résultat brut cumulé de clôture (compte de gestion)	723 880.22 €	471 927.53 €	1 195 807.75 €
restes à réaliser recettes			
restes à réaliser dépenses	-1 065 767.93 €		
<b>résultat net cumulé de clôture</b>	<b>-341 887.71 €</b>	<b>471 927.53 €</b>	<b>130 039.82 €</b>
<b>BUDGET CONSOLIDE</b>			
rappel résultat brut cumulé de clôture (compte de gestion)	-6 948 588.68 €	22 117 719.64 €	15 169 130.96 €
restes à réaliser recettes	23 676 008.24 €	0.00 €	
restes à réaliser dépenses	-22 449 504.27 €	0.00 €	
<b>résultat net cumulé de clôture</b>	<b>-5 722 084.71 €</b>	<b>22 117 719.64 €</b>	<b>16 395 634.93 €</b>

### Rappel de méthodologie :

*Dans le souci de renforcer la communication financière des élus, il est proposé à l'Assemblée délibérante de procéder à l'examen de la gestion budgétaire de l'exercice clos par le biais d'une rétrospective étalée sur les 3 dernières années. Cela permet de situer ce compte par rapport aux tendances dégagées dans l'évolution des grands équilibres budgétaires de la commune. L'objectif consiste à diagnostiquer rapidement les risques encourus.*

*Par ailleurs, il est précisé que la méthode d'analyse financière développée se rapproche de celle utilisée par la Direction Générale des Finances Publiques (réseau Trésor Public et Chambres Régionales des Comptes) ainsi que par la plupart de nos partenaires bancaires. Il en résulte, d'une part, une exploitation uniquement des opérations budgétaires réelles (exclusion des opérations d'ordre), d'autre part, un traitement différencié de certaines opérations budgétaires pouvant impacter, en particulier, les épargnes (retraitement des recettes de cessions et des remboursements anticipés d'emprunts, ainsi que des provisions semi-budgétaires).*

## **1 - LES DONNEES GENERALES ET LE RESULTAT**

### Les grandes masses financières

	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	136 074 313	145 684 184	156 025 850
Dépenses de fonctionnement	123 342 277	127 090 120	137 915 425
Recettes d'investissement	46 429 894	40 032 606	65 145 961
Dépenses d'investissement	55 880 244	55 404 478	85 098 996

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240625-33-1539-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

## Fonds de roulement et résultat des exercices

	2021	2022	2023
Fonds de roulement en début d'exercice	9 302 029	12 583 715	15 805 907
Intégration des budgets annexes clôturés			10 026
Résultat de l'exercice	3 281 686	3 222 192	-1 842 610
Fonds de roulement en fin d'exercice	12 583 715	15 805 907	13 973 323

**Le résultat brut global de clôture** (fonctionnement et investissement) aboutit à un **excédent de 13 973 323 €** (contre + 15.8 M€ en 2022). Le résultat de l'exercice (ou variation du fonds de roulement) est en recul ( -1 842 610 €) en raison d'un effort d'équipement sans précédent que la ville a dû financer également par une progression de ses fonds propres et de l'endettement.

Ce résultat brut global de clôture, hors restes à réaliser, est conforme au compte de gestion du comptable public.

Les restes à réaliser (engagements juridiques en dépenses et en recettes) issus de la gestion 2023, qui seront repris au budget supplémentaire du présent exercice, ne concernent que la section d'investissement. Ils se répartissent ainsi :

- en dépenses : 21 383 736 € - en recettes : 23 676 008 €

**Le taux de réalisation des dépenses d'équipement** est en amélioration constante depuis 2020. Mesuré à 63 % fin 2023, il s'agit du meilleur taux de réalisation observé depuis plus de 10 ans :

Dépenses réelles de l'exercice	crédits ouverts	réalisations	T.R. 2023	T.R. 2022	T.R. 2021	T.R. 2020
a - dépenses d'investissement	121 986 789 €	85 098 995 €	70%	44%	47%	55%
b - dont dépenses d'équipement	95 572 389 €	60 629 264 €	63%	46%	45%	30%
c - dépenses de fonctionnement	139 203 500 €	137 915 425 €	99%	97%	95%	93%
<b>Total dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>261 190 289 €</b>	<b>223 014 419 €</b>	<b>85%</b>	<b>71%</b>	<b>72%</b>	<b>73%</b>

*T.R. : Taux de réalisation.*

Après intégration des restes à réaliser, **le résultat de l'exercice 2023** se traduit par un **excédent net de clôture de 16 265 595 €**, en augmentation par rapport à l'année précédente (+ 8.6 M€ en 2022).

## 2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2021	2022	2023
Atténuation de charges (chap 013)	1 026 307	1 559 002	743 309
Evolution n-1	- 20.37%	51.90%	- 52.32%
Produits des services (chap 70)	3 607 231	3 795 453	4 916 497
Evolution n-1	- 7.45%	5.22%	29.54%
Produit des taxes directes (73111)	47 462 639	50 065 019	54 608 031
Evolution n-1	4.33%	5.48%	9.07%
Rôles supplémentaires	181 891	525 576	562 152
Evolution n-1	- 76.84%	188.95%	6.96%
Surcharge sur les logements vacants	591 216	600 255	769 706
Evolution n-1		1.53%	28.23%
<b>Produit des contributions directes</b>	<b>48 235 746</b>	<b>51 190 850</b>	<b>55 939 889</b>
Evolution n-1	4.23%	6.13%	9.28%
Attribution de compensation (art 7321)	5 596 526	5 596 526	5 596 526
Evolution n-1	0.00%	0.00%	0.00%
FPIC (art 73223)	1 310 747	1 295 331	1 247 945
Evolution n-1	- 0.49%	- 1.18%	- 3.66%
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 735 hors 7324)	45 350	49 671	58 697
Evolution n-1	- 57.21%	9.53%	18.17%
Taxe sur l'électricité (art 7351)	1 390 042	1 447 214	1 571 962
Evolution n-1	3.75%	4.11%	8.62%
Prélèvement sur les produits des jeux (art 7364)	2 447 778	3 394 729	3 593 800
Evolution n-1	- 9.14%	38.69%	5.86%
Taxes sur la publicité (art 7368)	92 676	506 261	311 100
Evolution n-1	- 46.66%	446.27%	- 38.55%
Taxe sur les carburants (art 7372)	4 949 494	5 057 037	5 151 976
Evolution n-1	12.67%	2.17%	1.88%
Octroi de mer (art 7373)	34 134 300	36 136 729	39 984 473
Evolution n-1	6.61%	5.87%	10.65%
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	2 698 420	2 713 161	2 294 686
Evolution n-1	29.14%	0.55%	- 15.42%
Autres taxes (Autres articles chap 73)	557 341	635 254	629 935
Evolution n-1	- 17.02%	13.98%	- 0.84%
<b>Impôts et taxes (chap 73)</b>	<b>101 458 420</b>	<b>108 022 764</b>	<b>116 380 989</b>
Evolution n-1	4.95%	6.47%	7.74%
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	8 775 936	8 806 643	8 687 775
Evolution n-1	1.21%	0.35%	- 1.35%
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	10 078 593	11 390 900	12 515 709
Evolution n-1	15.56%	13.02%	9.87%
FCTVA (art 744)	20 546	149 823	45 220
Evolution n-1	- 88.45%	629.22%	- 69.82%
DGD (art 746)	0	28 113	65 604
Evolution n-1			133.36%
Participations (art 747)	4 468 615	3 659 698	4 442 120
Evolution n-1	44.36%	- 18.10%	21.38%
Compensations TFB Locaux industriels	1 375 902	0	1 622 664
Evolution n-1		- 100.00%	
Compensations fiscales (art 748 hors locaux industriels)	1 637 332	3 303 858	1 847 280
Evolution n-1	- 56.31%	101.78%	- 44.09%
Autres dotations (autres articles chap 74)	0	0	32 214
Evolution n-1			
<b>Dotations</b>	<b>26 356 924</b>	<b>27 339 035</b>	<b>29 258 586</b>
Evolution n-1	7.96%	3.73%	7.02%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	1 017 544	1 729 788	1 796 345
Evolution n-1	0.90%	70.00%	3.85%
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>133 466 427</b>	<b>142 446 042</b>	<b>153 095 726</b>
Evolution n-1	4.86%	6.73%	7.48%
Produits financiers (chap 76)	12 658	3 936	9 415
Evolution n-1	63 346.17%	- 68.90%	139.21%
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	1 079 880	2 148 091	1 520 709
Evolution n-1	- 92.63%	98.92%	- 29.21%
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	1 215 349	246 116	0
Evolution n-1	57.42%	- 79.75%	- 100.00%
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	300 000	840 000	1 400 000
Evolution n-1		180.00%	66.67%
<b>Autres recettes d'exploitation</b>	<b>2 607 886</b>	<b>3 238 142</b>	<b>2 930 124</b>
Evolution n-1	- 83.08%	24.17%	- 9.51%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>136 074 313</b>	<b>145 684 184</b>	<b>156 025 850</b>
Evolution n-1	- 4.64%	7.06%	

Accuse de réception en préfecture  
974-219740164-20240625-33-1539-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Le redressement de l'activité économique du territoire observé durant le dernier trimestre 2023 a permis d'éviter le scénario envisagé lors de l'examen des orientations budgétaires 2024, à savoir un ralentissement de la progression des **recettes de fonctionnement** causé par l'atonie des ressources fiscales indirectes.

Les recettes de fonctionnement sont finalement restées bien orientées (+ 7.1 % à 156 M€), toujours portées par une fiscalité dynamique.

De ce fait, si produit des impôts locaux (+ 9.3 % à 55.9 M€, sans pression fiscale supplémentaire) a bénéficié d'une nouvelle revalorisation forfaitaire historique des bases corrélée à l'inflation (cf. 3 - FISCALITE DIRECTE LOCALE), les ressources issues de la fiscalité indirecte se sont redressées en fin d'année à l'image de l'octroi de mer.

Néanmoins, si ce rebond a suffi à préserver la dotation globale garantie (DDG) de l'octroi de mer (laquelle DDG finance la section de fonctionnement du budget des collectivités), et par conséquent le produit attendu par la ville (+ 10.7 % à 40 M€), soit 25 % de ses recettes courantes, le montant recouvré par les douanes a accusé une diminution au niveau du territoire du département pour l'ensemble de l'année 2023 (cf. tableau ci-dessous. *Source : Rapport d'activités 2023 du bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'État*) :

	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
<b>Recettes totales OM encaissées par les Douanes (part communale)</b>	366 716 043 €	419 883 947 €	407 412 512 €	- 2,97 %
<b>DGG</b>	<b>364 686 590 €</b>	<b>384 744 313 €</b>	<b>405 135 803 €</b>	<b>+ 5,6 %</b>

En revanche, le recul de la taxe additionnelle aux droits de mutation (- 15.4 %), en lien avec l'effondrement du marché immobilier au niveau national, a bien été constaté.

Enfin, les dotations ont accéléré leur progression à 29.2 M€ (+ 7 %), toujours portées par le renforcement de la péréquation nationale en faveur des communes ultramarines devant leur permettre d'avoir une dotation globale de fonctionnement (DGF) équivalente aux communes métropolitaines.

### 3 – FISCALITE DIRECTE LOCALE

Années	Evol base nette TH et THRS	Evol base TFB	Evol base TFNB
2021	0	-0,13 %	14,98 %
2022	-3,1 %	5,87 %	3,69 %
2023	108,35 %	7,55 %	5,57 %

*Représentation de l'évolution des bases nettes d'imposition de taxe d'habitation jusqu'en 2021 et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à partir de 2021, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties*

Les bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties avaient nettement progressé en 2022 (+ 5.87%), conséquence d'une revalorisation forfaitaire des bases de 3,4 % pour les habitations et les industries, soit la plus forte progression depuis 1989, pour faire face au retour de l'inflation.

C'est toujours dans un contexte de forte inflation qu'une seconde revalorisation des bases sur des niveaux historiques (+ 7.1 %) est intervenue en 2023.

Les bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont ainsi en nette progression en 2023 (+ 7,55 %).

Années	Taux TH et THRS	Taux TB	Taux TFNB
2021	18,76 %	44,18 %	24,26 %
2022	18,76 %	44,18 %	24,26 %
2023	18,76 %	44,18 %	24,26 %

Par ailleurs, les taux de la fiscalité directe locale sont restés inchangés depuis 2016. Le taux TFPB voté en 2021 inclut le taux départemental conformément aux conséquences de la réforme supprimant la taxe d'habitation.

Au final, le total des produits de la fiscalité directe s'est établi à 55.9 en 2023 (+ 9.3 %).

#### 4 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2021	2022	2023
Charges à caractère général (chap 011)	17 756 361	19 392 989	21 632 466
<i>Evolution n-1</i>	8.69%	9.22%	11.55%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	83 450 429	87 358 914	90 512 042
<i>Evolution n-1</i>	1.62%	4.68%	3.61%
Atténuation de produit (chap 014)	241 577	377 970	331 816
<i>Evolution n-1</i>	110.83%	56.46%	- 12.21%
Contingents et participations obligatoires (autres articles 655)	2 855 803	3 111 200	3 383 389
<i>Evolution n-1</i>	- 4.47%	8.94%	8.75%
Subventions versées (art 657)	11 946 645	12 096 681	12 647 384
<i>Evolution n-1</i>	17.11%	1.26%	4.55%
Autres charges de gestion courante (autres articles 65)	756 722	1 479 038	2 363 429
<i>Evolution n-1</i>	10.59%	95.45%	59.80%
<b>Autres charges de gestion courante (chap 65)</b>	<b>15 559 170</b>	<b>16 686 919</b>	<b>18 394 202</b>
<i>Evolution n-1</i>	<b>12.14%</b>	<b>7.25%</b>	<b>10.23%</b>
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>117 007 536</b>	<b>123 816 792</b>	<b>130 870 526</b>
<i>Evolution n-1</i>	<b>4.06%</b>	<b>5.82%</b>	<b>5.70%</b>
Intérêts de la dette (art 66111)	1 675 741	1 788 374	2 209 100
<i>Evolution n-1</i>	- 8.17%	6.72%	23.53%
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	308	- 69 257	0
<i>Evolution n-1</i>	- 100.07%	-22 621.95%	- 100.00%
Autres charges financières (autres articles chap 66)	59 583	0	0
<i>Evolution n-1</i>		- 100.00%	- 100.00%
Charges exceptionnelles (chap 67)	799 109	214 212	245 799
<i>Evolution n-1</i>	- 88.44%	- 73.19%	14.75%
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	3 800 000	1 340 000	4 590 000
<i>Evolution n-1</i>	46.15%	- 64.74%	242.54%
<b>Sous-total charges d'exploitation</b>	<b>6 334 741</b>	<b>3 273 328</b>	<b>7 044 899</b>
<i>Evolution n-1</i>	<b>- 41.79%</b>	<b>- 48.33%</b>	<b>115.22%</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>123 342 277</b>	<b>127 090 120</b>	<b>137 915 425</b>
<i>Evolution n-1</i>	<b>0.01%</b>	<b>3.04%</b>	<b>8.52%</b>

Les "Autres dépenses" prennent notamment en compte les intérêts courus non échus (ICNE), les autres charges financières (autres articles chap. 66) et les charges exceptionnelles (chap. 67).

La progression des **dépenses de fonctionnement** s'est accélérée en 2023 (+ 8.52 % à 137.9 M€) en raison du contexte inflationniste et du financement de dépenses exceptionnelles de couverture de risques.

Compte tenu du poids des charges de personnel (deux-tiers des dépenses de fonctionnement), l'évolution des dépenses de fonctionnement demeure impactée par celle de la masse salariale.

Après deux exercices de progression modérée, les frais de personnel avaient subi en 2022 les conséquences de la forte inflation avec le dégel du point d'indice de rémunération des fonctionnaires (+ 3.5 % au second semestre) ainsi que la revalorisation du SMIC, deux décisions de l'Etat imposées aux collectivités locales.

En dépit de nouvelles mesures nationales intervenues en 2023 (nouvelle augmentation de 1.5 % du point d'indice avec entrée en vigueur toujours au second semestre 2023) s'ajoutant à l'impact budgétaire mesuré en année pleine des décisions nationales de l'exercice précédent, la progression des charges de personnel a ralenti en 2023 (+ 3.6 % à 90.5 M€), attestant d'un effort de maîtrise de la masse salariale. Cette maîtrise des charges de personnel se mesure également avec un rythme de croissance inférieur à celui de l'ensemble des charges et surtout des recettes.

L'effort de maîtrise a en revanche été plus compliqué s'agissant des frais généraux (chapitre 011), ceux-ci ayant été impactés également par la crise inflationniste entamée en 2022 avec des répercussions sur le coût des matières premières et surtout, pour l'année 2023, ceux de l'énergie suite à la hausse des tarifs d'électricité (+ 22.0% à 2.3 M€, soit + 0.4 M€).

Le contexte inflationniste et les tensions du marché immobilier ont également pesé sur le coût des locations (+ 13 % à 0.8 M€, soit + 0.1 M€) et celui des taxes foncières payées par la ville pour son patrimoine bâti (+ 30 % à 0.6 M€, soit + 0.1 M€).

Par ailleurs, le déploiement continu des actions de digitalisation au sein de l'administration et sur l'ensemble du territoire communal en lien avec la politique de transition numérique menée par la ville (infogérance du plan de numérisation des écoles, dispositif national Parcours Cybersécurité) a fait progresser sensiblement les crédits alloués à cette politique publique (+ 0.4 M€).

Au final, l'augmentation des frais généraux s'est accélérée en 2023 (+ 11.55 % à 21.6 M€)

S'agissant des autres dépenses de gestion courante, des admissions en non valeur d'un montant exceptionnel (1.8 M€) votées par le conseil municipal au mois d'octobre dernier ont influé sensiblement sur l'évolution des charges de gestion courante (chapitre 65).

En définitive, malgré le contexte inflationniste pesant, les dépenses de gestion courante (dépenses de fonctionnement hors charges financières et exceptionnelles) ont ralenti leur progression (+ 5.7 % à 130.9 M€).

S'agissant des frais financiers (+ 23.5 % à 2.2 M€), ceux-ci ont subi naturellement la forte remontée des taux d'intérêts entamée fin 2022 sur les marchés financiers.

Pour le reste, les choix de sécurisation du budget communal face à des risques financiers de toute nature opérés lors de l'adoption du budget supplémentaire ont permis le réajustement du montant des provisions (pour contentieux et garanties d'emprunt essentiellement) à hauteur de 4.6 M €.

## **5 - LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (OU EPARGNES)**

***Epargne de gestion** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.*

***Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.*

***Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.*

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	136 074 313	145 684 184	156 025 850
Epargne de gestion	16 827 897	18 734 347	21 988 816
Epargne brute	15 152 156	16 945 973	19 779 716
<b>Taux d'épargne brute (en %)</b>	<b>11,22 %</b>	<b>11,81 %</b>	<b>12,8 %</b>
Epargne nette	5 875 354	8 286 115	10 503 622

Les **épargnes** ont accéléré leur progression entamée en 2018.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240625-33-1539-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Avec une croissance des recettes de gestion supérieure à celle des charges, la consolidation de l'**épargne brute** se poursuit ainsi à près de 20 M€, atteignant un nouveau record en dépit de l'augmentation des frais financiers. Ramenée par habitant, elle devrait désormais être **équivalente aux moyennes nationales** (extrait *Fiches financières AEF 2022 de la Direction Générale des Finances Publiques*) :

COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
Capacité d'autofinancement brute = CAF	16 945 974	197	214	214	219

Le **taux d'épargne** (rapport entre épargne brute et recettes de fonctionnement) poursuit également sa croissance à près de 13 %.

De même, suivant le profil d'amortissement de la dette bancaire, l'**épargne nette** ressort à plus de 10 M€ (il est rappelé que l'épargne nette de 2021 intégrait un remboursement anticipé de deux emprunts souscrits auprès de la BNP Paribas pour un montant total de 1.7 M€. De ce fait, l'épargne nette corrigée atteint 7.6 M€).

## 6 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** ont sensiblement rebondi en 2023 pour s'établir à 65.1 M€ (+ 62.7 %) en raison d'un recours accru à l'emprunt rendu nécessaire par l'effort d'équipement exceptionnel :

	2021	2022	2023
FCTVA (art 10222)	3 649 606	4 319 756	5 316 030
<i>Evolution n-1</i>	- 34.92%	18.36%	23.06%
Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)	1 680 153	1 870 935	1 555 348
<i>Evolution n-1</i>	- 12.18%	11.36%	- 16.87%
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	6 187 591	9 658 812	12 800 440
<i>Evolution n-1</i>	- 32.57%	56.10%	32.53%
Produit des amendes de police (1342)	235 392	410 954	618 210
<i>Evolution n-1</i>	- 43.62%	74.58%	50.43%
Autres immobilisations financières (chap 27)	4 995 007	2 124 234	94 000
<i>Evolution n-1</i>	399.50%	- 57.47%	- 95.57%
Autres recettes	682 146	1 169 203	13 986 266
<i>Evolution n-1</i>	- 50.75%	71.40%	1 096.22%
<b>Sous-total des recettes d'investissement</b>	<b>17 429 894</b>	<b>19 553 894</b>	<b>34 370 294</b>
<i>Evolution n-1</i>	- 10.62%	12.19%	75.77%
Emprunts déjà souscrits	29 000 000	20 478 712	30 775 667
<i>Evolution n-1</i>	48.72%	- 29.38%	50.28%
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>46 429 894</b>	<b>40 032 606</b>	<b>65 145 961</b>
<i>Evolution n-1</i>	- 16.57%	- 13.78%	62.73%

Par ailleurs, les subventions reçues, en dépit de leur augmentation à 12.8 M€ (+ 32.5 %), ont été versées avec un décalage trop important par rapport aux dépenses d'équipement, allongeant ainsi considérablement la période de préfinancement des opérations.

A cet effet, le préfinancement des opérations financées par le programme communautaire FEDER REACT EU porte sur plus de 12 M€ :

**PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER 2014/2020 – VOLET REACT UE**

LIBELLE	MONTANT SUBVENTION	MONTANT ENCAISSE AU 31/12/2023	RAR 2023 FEDER RECAT EU	OP
Construction d'un complexe sportif – Centre aqua loisirs et Dojo à Terre-Sainte – ZAC OI (Conv 20220413-0033255 DU 02/08/2022)	12 276 597.67 €	4 053 228.21 €	8 223 369.46 €	16414001
Réhabilitation de la cuisine satellite de Bois d'Olives (Conv 20220900-0034092 du 01/12/2022)	1 648 298.73 €	372 905.54 €	1 275 393.19 €	19251001
Plan de numérisation des écoles (conv 20221340-0034815)	1 808 612.39 €	779 029.61 €	1 029 582.78 €	23201001
Aménagement cyclable sur l'ancienne RN2 entre Terre-Sainte et G Bois sur l'itinéraire de la voie vélo régionale (Conv 20220719-0034064 DU 10/10/2022)	2 621 681.10 €	536 063.23 €	2 085 617.87 €	23870001
	<b>18 355 189.89 €</b>	<b>5 741 226.59 €</b>	<b>12 613 963.30 €</b>	

Pour information, le reste à recouvrer sur recettes du programme communautaire FEDER REACT EU s'élevait encore à plus de 5 M€ au 30 mai 2024.

**7 - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	37 842 233	42 586 515	60 678 664
<i>Evolution n-1</i>	42.66%	12.54%	42.48%
Subventions d'équipement (art 204)	3 945	91 600	0
<i>Evolution n-1</i>	- 67.12%	2 221.76%	- 100.00%
<b>Sous-total dépenses d'équipement</b>	<b>37 846 178</b>	<b>42 678 115</b>	<b>60 678 664</b>
<i>Evolution n-1</i>	42.61%	12.77%	42.18%
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	9 276 802	8 659 858	9 276 094
<i>Evolution n-1</i>	1.35%	- 6.65%	7.12%
Autres investissements hors PPI	346 250	950 296	51 467
<i>Evolution n-1</i>	- 92.68%	174.45%	- 94.58%
Opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449)	6 044 821	0	11 871 019
<i>Evolution n-1</i>	- 82.45%	- 100.00%	
Autres immobilisations financières (chap 27)	2 366 194	3 116 208	3 221 752
<i>Evolution n-1</i>	- 78.66%	31.70%	3.39%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>55 880 244</b>	<b>55 404 478</b>	<b>85 098 996</b>
<i>Evolution n-1</i>	- 35.00%	- 0.85%	53.60%

*Les autres investissements hors dépenses d'équipement comprennent les autres immobilisations financières (chapitre 27), les autres investissements hors PPI, les opérations pour compte de tiers (chapitre 45) en dépense, les opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449).*

Après leur stabilisation en 2022, les **dépenses d'investissement** ont fortement rebondi (+ 53.6 % à 85.1 M€) pour s'approcher du record historique de 2020 (86 M€).

Néanmoins, si l'exercice 2020 avait enregistré des opérations exceptionnelles d'ampleur (transfert d'excédent d'investissement des budgets annexes clôturés à la CIVIS, créances pour vente foncière sur plusieurs exercices, renégociation de la dette), c'est un effort d'équipement sans précédent qui explique ce niveau d'investissement atteint en 2023.

**Les dépenses d'équipement** ont ainsi, pour la seconde année consécutive, franchi un seuil historique (+ 42.18 % à 60.7 M€) qui va installer davantage la ville dans la fourchette (très) haute de la moyenne nationale des villes de même strate : *(extrait Fiches financières AEF 2022 de la Direction Générale des Finances Publiques)* :

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
Dépenses d'équipement	42 678 115	497	383	383	413

Cet effort d'équipement exceptionnel était anticipé dans la mesure où l'année 2023 voyait la fin des programmes (trans)nationaux de relance économique mis en place à l'issue de la crise sanitaire, s'agissant en particulier des fonds européens (FEDER REACT EU).

Ainsi, les principales réalisations budgétaires de l'exercice 2023 du Plan Pluriannuel des Investissements (PPI) ont concerné les opérations suivantes :

Opération	Libellé	€
<b>16414001</b>	<b>CENTRE AQUALOISIRS ZAC OCEAN INDIEN</b>	<b>12 908 183.27</b>
98640007	VOIRIE GENERALE (REGIE ET TRAVAUX EN ENTREPRISE)	8 965 909.60
10411002	COMPLEXE SPORTIF A LA RAVINE DES CABRIS	3 050 999.57
19251002	CUISINE CENTRALE DE GRAND BOIS ECOLE R MONDON	2 500 693.43
10411001	REHABILITATION CASABONA REFECTION INSTALLATIONS EL	2 440 935.95
21822002	AMGT DU CENTRE BOURG DE LA RAVINE DES CABRIS	2 294 457.70
<b>23201001</b>	<b>NUMERISATION DE 17 ECOLES REP + DE SAINT-PIERRE</b>	<b>2 087 875.80</b>
98100001	REALISATION DE GROS TX DS LES ECOLES 1998	2 010 772.88
<b>19251001</b>	<b>CUISINE CENTRALE DE BOIS D'OLIVES</b>	<b>1 591 651.51</b>
96022009	MAIRIE ANNEXE DE BASSE-TERRE	1 547 841.28
98251007	GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LES STADES	1 525 387.56
96651001	RESERVES FONCIERES	1 309 262.32
16414005	CLUB HOUSE DE TERRE SAINTE	1 035 394.94

## 8 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT.

	2021	2022	2023
Encours au 31 décembre	94 663 484	106 532 329	124 838 897
Ratio de désendettement	6,2 ans	6,3 ans	6,3 ans
Emprunt	29 000 000	20 478 712	30 775 667

Pour financer un effort d'équipement sans précédent, outre la mobilisation des fonds propres, des subventions et d'une partie du fonds de roulement, la ville a dû emprunter en 2023 au-delà de l'objectif fixé lors du débat d'orientation budgétaire 2024, à hauteur de 30.8 M€ dont 24.5 M€ d'emprunts nouveaux.

Ces emprunts nouveaux ont été souscrits dans le nouveau contexte des conditions de financement proposées au secteur public local, avec des marges bancaires et des taux d'intérêts en hausse.

Type	Référence	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Prochaine échéance	Montant prochaine échéance	Année de réalisation ↑	Montant initial	Risque de taux	CBC
Emprunt	CDC - INTRACTING		509 000,00 €	12,69 ans	Taux fixe à 2 %	08/09/2024	10 180,00 €	2023	509 000,00 €	Fixe	1A
Emprunt	5392059		4 000 000,00 €	19,17 ans	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	01/03/2024	344 000,00 €	2021	4 000 000,00 €	Livret A	1A
Emprunt	MIN545445EUR (ex-1)		9 900 000,00 €	24,58 ans	(Euronbor 3M + 0.81)-Floor 0 sur Euronbor 3M	01/02/2024	220 883,40 €	2022	10 000 000,00 €	Variable	1A
Emprunt	CP1864		10 000 000,00 €	25,00 ans	(Euronbor 3M + 0.84)-Floor 0 sur Euronbor 3M	28/03/2024	219 125,00 €	2023	10 000 000,00 €	Variable	1A

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240625-33-1539-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

A noter que, dans le tableau ci-dessus, l'année de réalisation correspond à la date de signature des contrats, s'agissant en particulier des emprunts proposant des périodes prolongées de mobilisation.

En moyenne, ces emprunts nouveaux ont ainsi été contractés à un taux de 4.65 % sur une durée de 24 ans (contre 2.51 % amortissable sur 24 ans pour les emprunts nouveaux de l'exercice 2022).

Par ailleurs, des tirages complémentaires à hauteur de 6.3 M€ mobilisés sur les enveloppes disponibles des prêts de type revolving souscrits sur exercices antérieurs ont permis de maintenir le **taux moyen de souscription des emprunts** de l'exercice 2023 à 4.65 % (1.94 % en 2022).

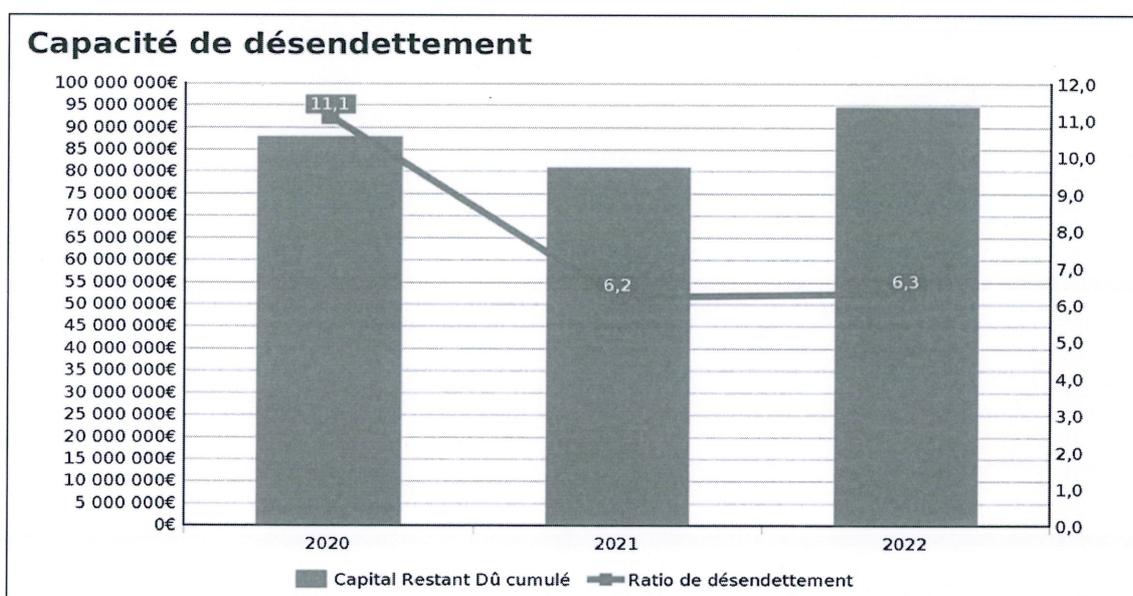
Dans le cadre de la mise en œuvre d'une gestion active de dette et de trésorerie (ou GADT), le recours à ce type de prêt a permis le **préfinancement des subventions FEDER REACT EU** dont les demandes de versement en attente étaient estimées à plus de 12 M€ au 31 décembre 2023 (cf. 6 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT).

Ce préfinancement a néanmoins contraint la ville à un **endettement** supplémentaire de 18.3 M€ (+ 17.2%) sur l'exercice avec un encours de dette bancaire porté à 124.8 M€ au 31/12/2023, soit désormais probablement à un niveau supérieur à la moyenne nationale des villes de même strate (*extrait Fiches financières AEF 2022 de la Direction Générale des Finances Publiques*) :

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
: encours des dettes bancaires et assimilées	106 736 991	1 243	1 151	1 151	1 314

### Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.



En dépit de l'endettement supplémentaire enregistré en 2023, la progression sensible des épargnes a entraîné mécaniquement la stabilisation de la **capacité de désendettement** de la ville, premier indicateur de la

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240625-33-1539-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

solvabilité d'une collectivité, qui se maintient à 6 ans. Sans le préfinancement des subventions FEDER susmentionné, ce ratio aurait été probablement inférieur à 6 ans.

En conclusion, s'agissant du résultat du budget principal, la ville continue de montrer une certaine résilience financière face à la succession de crises économiques frappant les finances locales depuis 2020 (crise sanitaire, puis inflationniste) complexifiant l'exécution des programmes durant ce mandat.

Cette relative solidité, illustrée par la progression continue de ces épargnes, désormais enregistrées dans les moyennes nationales, lui permet d'absorber un pic d'endettement rendu nécessaire par l'effort d'équipement exceptionnel de l'exercice 2023, mais également par le coût de préfinancement des participations financières des autres partenaires.

## 9 - LES BUDGETS ANNEXES

### Le budget annexe du port :

Le budget annexe du port affiche un excédent de + 0.13 M€, sans endettement supplémentaire.

L'effort d'équipement s'est limité à 0.5 M€.

### Le budget consolidé :

Après intégration des budgets annexes, le budget global de la ville en 2023 affiche un excédent de + 16.4 M€ (contre + 9.1 M€ l'année précédente).

Les dépenses réelles s'établissent à 223.6 M€ (+ 22.4 %).

Après l'examen de cette affaire, Monsieur Le Maire quitte la séance pour ne pas prendre part au vote du compte administratif (2023) (Budget principal et budgets annexes).

Le Conseil municipal nomme Madame Béatrice SIGISMEAU comme Présidente de séance pour l'examen de cette affaire.

Sur proposition de la Présidente de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER le compte administratif de la commune pour l'exercice 2023 (budgets principal et annexes) et D'ARRETER les comptes de la Ville pour l'exercice donné conformément au tableau récapitulatif présenté au début du présent rapport et faisant apparaître les résultats nets de clôture suivants, intégrant les restes à réaliser :

- budget principal :	+ 16 265 595.11 €
- budget annexe du port :	+ 130 039.82 €
<b>Total :</b>	<b>+ 16 395 634.93 €</b>



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240625-33-1539-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024